

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2017

Convocation le 16 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt trois juin, à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS et Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.

Étaient excusés: Patrick AMAT qui donne procuration à Albert CASTADOT, Laurent LAGARDE et Mathieu MOLINIÉ.

Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire informe que des titres de recettes ont été émis pour les loyers de Monsieur Jean-Claude BILLET. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 104.94 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2708910211 dressée par le comptable public.

Exercice 2014

N° titre	Montant	Nature
128	271.42 €	Loyer
128	5 €	Charges ordures ménagères
141	5 €	Charges ordures ménagères
141	271.42 €	Loyer
TOTAL	552.84	

Exercice 2015

N° titre	Montant	Nature
111	272.70 €	Loyer
111	5 €	Charges ordures ménagères
97	5 €	Charges ordures ménagères
97	269.40 €	Loyer
TOTAL	552.10 €	

- DIT que les sommes sont prévues au chapitre 65, article 6541

POUR: 9
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 23 juin 2017
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 26/06/2017
Le Maire, Albert Castadot

